

d'échange de missions pour la promotion de l'investissement pour 1995 et 1996.

- b) Les deux gouvernements organiseront des séminaires dans l'autre pays pour expliquer aux gens d'affaires intéressés les règles qui régissent l'investissement étranger dans leur pays respectif et pour leur exposer le contexte commercial, les secteurs où il est possible d'investir de même que les rôles actuel et éventuel des gouvernements. Chacun des deux gouvernements offrira sa coopération à l'autre, le cas échéant, pour organiser ces séminaires.
- c) Chaque gouvernement tentera d'attirer l'attention de l'autre sur les événements liés aux commerce et à l'investissement qui se tiennent dans son propre pays qui pourraient intéresser le milieu des affaires de l'autre pays.

5. Afin de favoriser la création de coentreprises dans des pays tiers, les deux gouvernements coopéreront grâce à un réseau d'information entre les organismes gouvernementaux concernés.

Les deux pays ont souligné, plus particulièrement, que plusieurs facteurs font que la Corée et le Canada seraient des partenaires idéaux pour ce qui est de la coopération en matière d'énergie nucléaire dans des pays tiers. Pour assurer que leurs politiques appuient la coopération du secteur privé dans ce domaine, les deux gouvernements utiliseront divers canaux bilatéraux tels que les réunions du groupe de travail sur l'énergie et les minéraux et du groupe d'affaires bilatéral susmentionné.